

## CHARTRE SUR LA CONSOMMATION D'ALCOOL ET DE STUPEFIANTS

SOFRESID ENGINEERING s'oblige à garantir un environnement sain et sûr et a conscience que l'alcool et les stupéfiants pourraient avoir des effets néfastes sur la santé et la sécurité de chaque collaborateur et de ses collègues.

Les collaborateurs doivent être dans une condition physique et mentale leur permettant d'accomplir leurs missions efficacement et sans risque, et de garder un comportement approprié.

En application de ces principes :

- L'utilisation, la possession, la distribution ou la vente de stupéfiants est strictement interdite.
- Travailler sous l'emprise de l'alcool ou de drogues, partout où SOFRESID ENGINEERING intervient, est interdit.
- La consommation d'alcool sur le lieu de travail est interdite, sauf dérogation par le responsable d'établissement.
- La consommation de tout médicament dans le cadre d'une prescription médicale, qui pourrait réduire les conditions de sécurité au travail, ou contribuer à les réduire, doit faire l'objet d'une déclaration préalable au service médical approprié.

Pour soutenir cette charte, plusieurs actions sont mises en œuvre :

- Quiconque identifié comme étant sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants sur un lieu de travail et pouvant ainsi représenter un quelconque danger, est immédiatement soustrait de son poste. Il/Elle est invité(e) à rencontrer le personnel médical pour faire un bilan de santé.
- SOFRESID ENGINEERING, en accord avec la législation locale applicable, pourrait effectuer, autant que de besoin, en prévention, des tests individuels de dépistage d'alcool ou de stupéfiant. Une attention particulière sera portée au respect de la dignité individuelle et de la vie privée.
- SOFRESID ENGINEERING reconnaît la dépendance à l'alcool ou aux stupéfiants comme une maladie. Le cas échéant, l'Entreprise proposera au collaborateur concerné, un programme d'assistance adapté.

Cette Charte s'applique à tous les collaborateurs de SOFRESID ENGINEERING. Sur nos projets, elle s'applique aussi aux collaborateurs de nos partenaires et sous-traitants.

Montigny-le-Bretonneux, le 14/02/2014

Francis ARMENGAUD  
Directeur Général

